

CHARTRE DE DIFFUSION DES MANIFESTATIONS SUR L'AGENDA DU SITE INTERNET DE L'OFFICE

1. Type de manifestation

Manifestations acceptées : Spectacles, concerts, expositions, festivals, ateliers ponctuels*

***Ne seront pas acceptées les fiches avec de nombreuses récurrences sur l'année correspondant à l'activité principale du prestataire. Exemple :**

Atelier de création sur réservation toute l'année : **NON** – Atelier création spécifique durant les vacances scolaires : **OK**

Visite guidée tous les jours à 15h du 1^{er} janvier au 31 décembre : **NON** – Visite guidée sur le thème « ... » le 15 juin à 16h : **OK**

Manifestations refusées* :

- A caractère politique, religieux ou commercial (exemples : dédicaces d'auteur, soirée spéciale dans un restaurant, braderie, ...) **
- Les animations du type : belotte, loto, fête d'école, thé dansant, bal, etc.
- Les rencontres sportives **
- Les informations « vie locale / vie citoyenne » (exemples : campagnes d'inscription à des associations, réunions publiques, don du sang, quinzaine commerciale, bourses aux vêtements ou aux jouets, ...) **

***L'office se réserve le droit de refuser les manifestations non mentionnées, si celles-ci ne présentent pas un réel intérêt touristique**

**** Exceptions :**

- Les compétitions sportives ouvertes aux inscriptions individuelles telles que randonnées, courses à pied, VTT, ...
- Animations commerciales ou locales dont l'office de tourisme est partenaire. (Avec présence du logo de l'Office sur les documents de communication)

2. Limite géographique

Manifestations se déroulant sur le territoire de compétence Azay-Chinon Val de Loire répondant aux critères indiqués précédemment.

Le territoire d'Azay-Chinon Val de Loire s'étend aux limites des 3 communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre
- Communauté de communes Chinon Vienne et Loire
- Communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Seront également acceptées les manifestations de **nos adhérents partenaires** situés hors du territoire de compétence Azay-Chinon Val de Loire répondant aux critères indiqués précédemment.

3. Mode de saisie

Les organisateurs devront saisir leur manifestation sur le formulaire en ligne : <https://bit.ly/2zx9CLn>

(disponible sur notre site internet « rubrique espace pro »). Les visuels sont à transmettre séparément, par mail à l'adresse reporter@azay-chinon-valdeloire.com (fichier JPEG accompagné des droits d'utilisation [dates limite d'utilisation du visuel] et droits d'auteur [propriétaire de l'affiche ou auteur de la photo]).

L'office ne peut être tenu responsable de l'absence d'une manifestation dans son agenda, si celle-ci n'a pas été saisie par les organisateurs via le formulaire indiqué ci-dessus et diffusé chaque mois par mail.

Notre équipe se tient évidemment à votre disposition pour vous assister dans cette saisie.